

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 7 novembre 2011
Séance du 24 octobre 2011

3 Budget principal : Groupement d'Intérêt Public - reversement d'une subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, MACHU, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. MONTES

M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Mme OYONO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. BOULHAMANE

Pouvoir à : Mme BOUKHELIF

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme PAMART

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BOUADDI

M. CHEURFA

Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Par délibération en date du 13 décembre 2010, la Ville de Creil a validé la création d'un Groupement d'intérêt Public intitulé « Service de médiation creilloise nocturne ».

Une demande de subvention de 15 000 € a été adressée au Conseil général de l'Oise qui y a donné une suite favorable. Cette subvention a été versée sur le compte de la ville et pris en charge comptablement sur le budget de la ville.

Par conséquent, il y a lieu de reverser cette somme de 15 000 € au Groupement d'Intérêt Public intitulé « Service de médiation creilloise nocturne ».

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 24 octobre 2011,
Vu la Décision Modificative n°4,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le reversement de la subvention de 15 000 € au Groupement d'Intérêt Public intitulé « Service de médiation creilloise nocturne ».

Article 2 : d'imputer la dépense sur des crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, (compte 65738/520/AA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 NOV. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 NOV. 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Poluy

C'est maintenant !
www.maire-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE